

Sanofi-aventis annonce avoir formulé une proposition d'offre en vue de l'acquisition de Genzyme

- La proposition d' offre de \$69 par action, exclusivement en numéraire, représente une valeur immédiate et sûre, avec une prime substantielle pour les actionnaires de Genzyme -

- Cette opération permettrait de soutenir la vision de Genzyme d' avoir un impact positif sur la vie des patients souffrant de maladies graves -

- Cette opération renforcerait la stratégie de croissance durable de sanofi-aventis -

Paris, France – Le 29 août 2010 – Sanofi-aventis (EURONEXT : SAN et NYSE : SNY) annonce aujourd'hui avoir soumis une proposition d'offre en vue de l'acquisition de Genzyme (NASDAQ : GENZ), sous la forme d'une opération exclusivement en numéraire, valorisant Genzyme à approximativement \$18,5 milliards de US dollars.

L'opération proposée prévoit que les actionnaires de Genzyme recevraient, en numéraire, \$69 par action de Genzyme, ce qui représente une prime de 38 % par rapport au cours de \$49,86 de l'action Genzyme le 1^{er} juillet 2010, avant qu'il ne soit affecté par des rumeurs d'acquisition. L'offre de sanofi-aventis représente également une prime de près de 31% par rapport à la moyenne historique du cours des actions de Genzyme, sur la période d'un mois jusqu'au 22 juillet 2010, le jour précédant les rumeurs dans la presse selon lesquelles sanofi-aventis aurait approché Genzyme en vue de l'acquisition de cette dernière. Sur la base du consensus des analystes, cette offre représente un multiple de 36 fois le Bénéfice Net Par Action estimé de Genzyme pour l'année 2010 et 20 fois le Bénéfice Net Par Action estimé pour 2011. Par conséquent, le prix de l'offre inclut le potentiel de hausse lié au rétablissement attendu de la performance de Genzyme en 2011. Sanofi-aventis a sécurisé le financement de son offre.

Cette proposition d'offre, qui a été envoyée le 29 juillet 2010, a été réitérée dans une lettre adressée aujourd'hui à M. Henri A. Termeer, Président Directeur Général de Genzyme, après plusieurs tentatives infructueuses visant à engager des discussions avec l'équipe dirigeante de Genzyme. Sanofi-aventis rend public le contenu de cette lettre dans le but d'informer les actionnaires de Genzyme de la valeur significative et de la forte complémentarité stratégique que constituerait le rapprochement des deux sociétés.

Genzyme est une société biopharmaceutique de premier plan, située à Cambridge, Massachusetts. Ses produits concernent les maladies rares, les maladies rénales, orthopédiques, le cancer, les maladies immunitaires ou liées à la transplantation, ainsi que les tests diagnostiques. La présence mondiale et les ressources importantes de sanofi-aventis permettraient à Genzyme d'accélérer ses investissements dans de nouveaux traitements, d'augmenter sa présence dans ses marchés existants et de se développer plus encore dans les marchés émergents. Le rapprochement des deux sociétés créerait un leader mondial dans le développement et la mise à disposition de traitements nouveaux, apportant à chacune d'elles de nouvelles opportunités de croissance significatives.

« Un rapprochement avec Genzyme représente une occasion unique pour les deux sociétés et leurs actionnaires respectifs, et ceci en cohérence avec notre stratégie de croissance durable », a déclaré Christopher A. Viehbacher, Directeur Général de sanofi-aventis. « Sanofi-aventis partage l'engagement de Genzyme d'améliorer la vie des patients, et notre présence mondiale ainsi que nos ressources pourront aider Genzyme à mieux appréhender ses problèmes actuels. Cette proposition d'offre en numéraire créera de la valeur de façon immédiate et sûre pour les actionnaires de Genzyme avec une prime substantielle qui reconnaît le potentiel de croissance de la société. Les actionnaires de sanofi-aventis bénéficieront de la relation et des perspectives de croissance attractives de ce rapprochement. C'est maintenant le bon moment pour Genzyme de considérer cette opération qui maximise la valeur pour ses actionnaires. Sanofi-aventis croit fermement à cette acquisition et à ses bénéfices stratégiques et financiers. Nous souhaitons vivement engager des discussions constructives avec Genzyme dans le but de réaliser cette opération. »

Sanofi-aventis a déjà prouvé à maintes reprises sa capacité à acquérir et à intégrer avec succès différents types d'activités et a systématiquement démontré qu'il permettait à ses filiales de se concentrer sur leurs compétences fondamentales. Sanofi-aventis a l'intention de faire de Genzyme son centre mondial d'excellence dans les maladies rares, et de renforcer la présence de sanofi-aventis dans la région de Boston.

A ce stade, il n'y a aucune certitude que les deux sociétés puissent parvenir à un accord. Sanofi-aventis est prêt à envisager toute option qu'il jugera appropriée, dans le but de mener à bien ce rapprochement.

Conférence téléphonique

Sanofi-aventis organisera une conférence téléphonique pour les investisseurs et les analystes le lundi 30 Août 2010 à 8:30 a.m. ET / 2:30 p.m. CET (heure de Paris) pour discuter de l'opération proposée. Les personnes intéressées par cette conférence doivent composer les numéros suivants :

France: +33-(0)1-72-00-13-68
UK: +44-(0) 203-367-94-53
US: +1-866-907-59-23

Ci-après figure la traduction pour information de la lettre adressée en langue anglaise à M. Termeer.

Le 29 Août 2010

Mr. Henri A. Termeer
Chairman, President and Chief Executive Officer
Genzyme Corporation
500 Kendall Street
Cambridge, Massachusetts 02142
USA

Cher Henri,

Comme vous le savez, j'ai essayé, au cours des derniers mois, d'engager des discussions avec vous, au sujet d'une éventuelle acquisition de Genzyme. Suite à votre refus de nous rencontrer, nous vous avons adressé, le 29 juillet 2010, une proposition écrite détaillée. Nous pensons que cette proposition d'acquérir, en numéraire, la totalité des actions émises et en circulation de Genzyme pour un prix de USD 69,00 par action est extrêmement intéressante pour les actionnaires de Genzyme et représente pour eux une valeur substantielle.

Nous sommes déçus que vous ayez rejeté notre proposition le 11 août, sans en discuter le contenu avec nous. A la suite de nos demandes répétées, vous avez seulement consenti à une réunion d'une portée limitée entre nos conseils financiers respectifs. Ils se sont finalement brièvement rencontrés le 24 août. Toutefois, cette réunion n'a fait que confirmer,

que vous n'êtes pas disposé à engager des discussions constructives. Comme je vous l'ai indiqué, nous sommes pleinement engagés en faveur de cette opération avec Genzyme. Par conséquent, nous estimons que nous n'avons d'autre choix que de présenter directement à vos actionnaires notre proposition attractive, en rendant ses termes publics.

Notre proposition d'offre d'acquisition en numéraire, dont le financement est sécurisé, sur la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Genzyme pour un prix de USD 69,00 par action représente une prime très significative de 38 % par rapport au cours de USD 49,86 de l'action Genzyme le 1^{er} juillet 2010, avant qu'il ne soit affecté par des rumeurs d'acquisition. Notre offre représente également une prime de près de 31% par rapport à la moyenne historique des cours sur la période d'un mois jusqu'au 22 juillet 2010, le jour précédant les rumeurs dans la presse selon lesquelles Sanofi-Aventis aurait approché Genzyme en vue de l'acquisition de cette dernière. En se fondant sur le consensus de bénéfice par action estimé par les analystes, cela représente un multiple de 36x le BNPA 2010 et de 20x le BNPA 2011, qui intègre le redressement attendu des résultats de Genzyme en 2011.

Nous pensons que c'est maintenant le bon moment pour vous-même et pour le Conseil d'administration de Genzyme de considérer cette éventuelle opération qui maximise la valeur pour les actionnaires de Genzyme. Genzyme sous-performe par rapport à ses pairs depuis plusieurs années. Elle demeure confrontée à un certain nombre de défis bien identifiés qui ont été discutés de manière approfondie durant la campagne d'actionnaires de cette année, et qui, selon une communication publique récente de Genzyme, prendront 3 à 4 années à résoudre. L'acquisition par Sanofi-Aventis mettrait non seulement Genzyme en position de surmonter rapidement et avec succès ces défis, par l'utilisation des ressources globales et des compétences de Sanofi-Aventis pour aider à réaliser la stratégie de Genzyme, mais procurerait également, à court-terme aux actionnaires de Genzyme, une valeur attractive qui intègre le potentiel de croissance future de cette société.

Ainsi que je l'ai expliqué dans ma lettre du 29 juillet, l'opération proposée procurerait plusieurs avantages-clés à Genzyme, ses actionnaires, ses employés, et les patients et médecins qu'elle sert, et notamment:

- **Réalisation des perspectives de Genzyme:** Sanofi-Aventis mobiliserait toutes ses ressources pour soutenir Genzyme dans ses investissements liés au développement de nouveaux traitements, dans le renforcement de sa présence dans les marchés existants et pour soutenir son expansion dans les marchés émergents. Genzyme serait en mesure de prendre un appui déterminant sur la forte implantation globale de Sanofi-Aventis et sa compétence industrielle pour résorber les difficultés de production de Genzyme.
- **Centre d'excellence:** Sanofi-Aventis reconnaît déjà l'importance stratégique de la région de Boston, comme en témoigne l'installation à Cambridge des unités de recherches de Sanofi-Aventis dans les domaines de l'oncologie et des vaccins. Genzyme deviendrait le centre global d'excellence de Sanofi-Aventis pour les maladies rares, ce qui accroîtrait la présence de Sanofi-Aventis dans la région de Boston.
- **Continuité de l'héritage de Genzyme au sein de Sanofi-Aventis:** les activités de Genzyme dans le domaine des maladies rares seraient gérées comme une division autonome sous la marque Genzyme, avec ses propres structures de recherche et développement, de fabrication et de commercialisation; de manière similaire à celle dont Sanofi-Aventis a conduit d'autres opérations récentes, les dirigeants et collaborateurs de Genzyme auraient un rôle-clé au sein de Sanofi-Aventis à la suite de l'acquisition.

- **Offre exclusivement en numéraire et intégralement financée:** le prix d'acquisition serait payé exclusivement en numéraire, offrant ainsi une valeur immédiate, substantielle et sûre aux actionnaires de Genzyme. Notre offre est intégralement financée et n'est donc soumise à aucune condition de financement.

Comme je l'ai indiqué dans la lettre que je vous ai adressée le 29 juillet, outre ces raisons évidentes, nous pensons qu'il y en a beaucoup d'autres qui démontrent que Sanofi-Aventis est le bon partenaire pour Genzyme. Sanofi-Aventis dispose d'une grande expertise en matière de réalisation et d'intégration d'acquisitions, et a prouvé sa capacité à créer de la valeur, en améliorant les performances des sociétés acquises grâce aux importantes ressources du groupe Sanofi-Aventis. Sanofi-Aventis a également démontré qu'elle est un bon partenaire en permettant à ses filiales de conserver leur culture propre et de se concentrer sur leurs forces fondamentales. Sanofi-Aventis est financièrement solide avec une capitalisation boursière d'environ USD 75 milliards, un chiffre d'affaires d'environ USD 38 milliards et un EBITDA annuel d'environ USD 16 milliards. Du point de vue de Sanofi-Aventis, cette opération offrirait une nouvelle plateforme de croissance durable.

Nous souhaitons collaborer avec vous et le Conseil d'administration de Genzyme pour aboutir à une opération acceptable pour les deux parties. Comme nous l'avons toujours indiqué, nous attachons de l'importance à la possibilité d'entamer un dialogue constructif et d'aboutir à un résultat fructueux qui assurerait une intégration rapide.

Nous avons engagé Evercore Partners et J.P. Morgan comme principaux conseils financiers, Weil, Gotshal comme avocats et avons travaillé en liaison étroite avec eux. Comme il est expliqué dans ma lettre du 29 juillet, nous avons mené une analyse approfondie de Genzyme et examiné très attentivement l'opération envisagée, sur la base des informations publiques disponibles. Nous ne pensons pas qu'il y ait d'obstacles de nature réglementaire ou autre à la conclusion de l'opération proposée. Nous pourrions réaliser nos due diligence et finaliser les termes de cette opération en deux semaines.

Sanofi-Aventis est pleinement engagée en faveur de cette opération avec Genzyme. Compte tenu de la valeur substantielle que représente notre offre et des autres avantages significatifs qui résulteraient d'une opération, nous sommes convaincus que les actionnaires de Genzyme soutiendront notre proposition. Nous avons décidé de rendre cette lettre publique afin d'expliquer directement à vos actionnaires notre proposition, nos actions et notre motivation. Votre refus persistant d'entamer des discussions constructives ne fera que retarder la possibilité pour vos actionnaires de recevoir la valeur substantielle que représente notre offre exclusivement en numéraire. Nous sommes donc prêts à envisager toutes les alternatives pour mener à bien cette opération. Notre équipe et nos conseils sont prêts à vous rencontrer immédiatement avec votre équipe afin de discuter de notre proposition et d'avancer très rapidement sur ce sujet.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Sanofi-Aventis

Par : /s/ Christopher A. Viehbacher
Christopher A. Viehbacher
Directeur Général

copie : Les membres du Conseil d'Administration de Genzyme

A propos de sanofi-aventis

Sanofi-aventis est un leader mondial de l'industrie pharmaceutique qui recherche, développe et diffuse des solutions thérapeutiques pour améliorer la vie de chacun. Le Groupe est coté en bourse à Paris (EURONEXT PARIS : SAN) et à New York (NYSE : SNY).

Informations complémentaires

Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation d'une offre pour la vente d'actions. Aucune offre publique d'achat visant les actions de Genzyme Corporation ("Genzyme") n'a débuté à ce jour. Dans le cadre de l'opération envisagée, Sanofi-aventis ("Sanofi-aventis") pourrait déposer des documents d'offre publique d'achat auprès de la United States Securities and Exchange Commission (la "SEC"). Tout document définitif d'offre publique d'achat sera adressé par courrier aux actionnaires de Genzyme. Il est fortement recommandé aux détenteurs de valeurs mobilières de Genzyme de lire attentivement ces documents et autres documents déposés auprès de la SEC dans leur totalité si et lorsqu'ils seront disponibles parce qu'ils contiendront des informations importantes sur l'opération envisagée. Des exemplaires de ces documents (si et lorsqu'ils seront disponibles) et des autres documents déposés auprès de la SEC par sanofi-aventis pourront être obtenus sans frais sur le site internet de la SEC, <http://www.sec.gov>.

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives (au sens du U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de sanofi-aventis estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de sanofi-aventis, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité du Groupe à saisir des opportunités de croissance externe ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par sanofi-aventis auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2009 de sanofi-aventis ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2009 sur Form 20-F de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi-aventis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'autorité des marchés financiers.